



**SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE  
SAR**

## **RÈGLEMENT D'APPLICATION DU CONCOURS DE RUCHERS**

**Grangeneuve, le 21 mars 2015**

## Règlement d'application du concours de ruchers

1. Le jury du concours de ruchers ne peut fonctionner qu'étant au complet. Chaque membre doit établir un pointage selon l'échelle admise, la note moyenne est déterminée par l'ensemble du pointage divisé par 3, sans fraction.
2. Le jury consacrer le temps nécessaire à chaque visite, il doit faire part de ses conseils au concurrent.
3. Sera éliminé du concours le rucher dans lequel le jury aura constaté une maladie épizootique (loque américaine, loque européenne). La décision de l'inspecteur des ruchers est déterminante.
4. Tous les systèmes de ruches sont admis pour le concours, mais il sera tenu compte du respect des dimensions standardisées.
5. Les appréciations du jury seront basées, selon la catégorie dans laquelle le concurrent est inscrit, sur les différentes rubriques prévues dans les trois échelles de pointage suivantes :

	<b>1<sup>ère</sup> cat.</b>	<b>2<sup>e</sup> cat.</b>	<b>3<sup>e</sup> cat</b>
<i>Nombre de colonies :</i>	<i>21 et plus</i>	<i>5 à 20</i>	<i>3 et plus</i>
1. ASPECT GENERAL DU OU DES RUCHERS	5pts	5pts	5pts
- situation, orientation			
- aménagement			
- proximité de sources mellifères			
2. RUCHES	10pts	5pts	5pts
- constructions			
- respect des dimensions			
- état et entretien			
- propreté			
3. COLONIES	15pts	10pts	10pts
- populations (force)			
- vitalité			
- comportement			
4. REINES	10pts	5pts	----
- valeur			
- ascendance			
- renouvellement			
- marquage			
- renouvellement	----	----	5pts
- marquage			

	1 <sup>ère</sup> cat.	2 <sup>e</sup> cat.	3 <sup>e</sup> cat
5. CORPS DE RUCHE - aspect des rayons - renouvellement des cadres - organisation couvain - pollen – provisions	15pts	10pts	10pts
6. MAGASIN A MIEL - grille à reine - hygiène des cadres (absence de couvain) - renouvellement des cadres	15pts	10pts	10pts
7. CONDUITE DU RUCHER - aptitudes de l'apiculteur - suivi des colonies (annotations) - contrôle d'effectif	10pts	10pts	10pts
8. ELEVAGE - sélection - choix des souches - présentation - méthode	10pts	5pts	----
9. MESURES SANITAIRES - hygiène générale (ruche - accessoires - outillage - tenue vestimentaire) - mode de lutte antiparasitaire (produits agréés) - mode de prévention des maladies (désinfection des ruches)	15pts	10pts	10pts
10. LABORATOIRE ET STOCKAGE - équipement et hygiène des locaux - qualité et propreté du matériel d'exploitation - mode de conditionnement - stock de sirop, candi, etc - contrôle personnel - réserve de matériel	15pts	10pts	----
- équipement et hygiène des locaux - qualité et propreté du matériel d'exploitation - mode de conditionnement - stock de sirop, candi, etc - contrôle personnel	----	----	10pts
11. MIEL - appréciation du miel - appréciation de l'emballage/étiquetage - mode de diffusion - label	15pts	10pts	10pts

	<b>1<sup>ère</sup> cat.</b>	<b>2<sup>e</sup> cat.</b>	<b>3<sup>e</sup> cat</b>
12. CONNAISSANCES THEORIQUES	10pts	7pts	----
- questionnaire-test			
- consultation régulière de la revue SAR	----	----	5pts
- maîtrise des captures d'essaims et enruchage			
- biologie de l'abeille			
- connaît au moins deux méthodes de créations de nuclei			
- reconnaît et réagit aux différentes maladies (loques, varroa,			
- fausse teigne, noséma)			
- consultation de littérature apicole			
13. CONNAISSANCES PRATIQUES	----	----	5pts
- bonne faculté d'observation			
- filage cadre et fixation de cire			
- reconnaître, contrôler et traiter la varroase			
- marquage de reines			
- recyclage de cire			
14. PARTICIPATION A LA VIE APICOLE	5pts	3pts	----
- participation assidue cours de vulgarisation			
- participation à la vie de la section, fédération etc.			
- participation aux cours de vulgarisation	----	----	5pts
- participation à la vie de la section, fédération etc.			
- participation aux cours pour débutants SAR			
15. PRODUITS DERIVES	----	----	(2pts bonus)
-sait fabriquer au moins un produit dérivé de la ruche			
<b>TOTAL</b>	<b>150pts</b>	<b>100pts</b>	<b>100pts</b>

6. Les participants au concours et leurs présidents de section sont avisés par le jury de son passage au moins 10 jours à l'avance.

Le jury remettra pour le 1<sup>er</sup> septembre son rapport signé par les experts au président de la SAR. Pour la même date, chaque concurrent reçoit l'extrait du rapport qui le concerne.

Le rapport du jury sera publié par les soins du CC dans la Revue suisse d'apiculture.

7. Le jury signalera dans son rapport toute innovation heureuse digne d'être connue et répandue. Il pourra aussi décerner ses félicitations aux lauréats particulièrement méritants.

8. Les récompenses sont les suivantes :

**Pour la 1<sup>ère</sup> catégorie : maximum 150 points**

de 136 à 150 points : diplôme et médaille d'or

de 121 à 135 points : diplôme et médaille d'argent

de 105 à 120 points : diplôme et médaille de bronze

de 90 à 104 points : mention

**Pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories : maximum 100 points**

de 91 à 100 points : diplôme et médaille d'or

de 81 à 90 points : diplôme et médaille d'argent

de 71 à 80 points : diplôme et médaille de bronze

de 61 à 70 points : mention

Le présent règlement a été discuté et adopté par l'assemblée des délégués tenue à Grangeneuve le 21 mars 2015.

Le Président  
François Juilland

Le responsable du concours  
Rémy Meier